

Gestion

20^{ème} anniversaire du retour du loup en France

Quelques clés pour poser le débat

Gérard Bédarida

Le loup est réapparu en France en 1992 dans le parc national du Mercantour. Lâché ou arrivé naturellement? La polémique ne pourra jamais être tranchée et n'a plus d'intérêt. Au vu de l'expansion rapide du loup en Italie du nord, Suède ou Allemagne depuis les noyaux voisins existants, la colonisation naturelle apparaît largement comme l'explication la plus crédible.

L'animal déclenche les passions, réveille des peurs, provoque des incidences considérables sur le pastoralisme, concurrence les chasseurs et inquiète les populations.

Jusqu'où se poursuivra son expansion? Comment va-t-on concilier les intérêts humains et la présence du loup? Autant de questions qui seront débattues lors de nos prochaines journées nationales.

A l'occasion du 20^e anniversaire de son retour en France, voici quelques éléments factuels qui permettent de poser le débat. L'article ne prend volontairement pas parti pour laisser les opinions s'exprimer librement lors des journées nationales.

Biologie

Le loup est un animal territorial. En France, son domaine vital couvre 15 000 à 30,000 ha soit la superficie de 5 à 10 communes de montagne. Installé dans son territoire, le loup vit en meute. Elle est le plus généralement composée du mâle et de la femelle dominants (couple alpha), des louveteaux de l'année et des louvarts issus de la reproduction de l'année précédente. La



*Pas de loup ? Si, la preuve !
Les pieds avant et arrière des loups se superposent dans une même trace - GB*

louve met bas 3 à 5 jeunes en avril mai. A la fin de la saison, les louvarts sont expulsés de la meute. Ils partent alors à la recherche d'un territoire sur lequel ils pourront fonder une meute.

Dispersion des individus et conquête des territoires

Dans leur recherche de territoires, les jeunes loups ne cherchent pas nécessairement à s'installer près de la meute initiale. Bousculés par les différentes meutes installées, ils se dispersent sur de très longues distances. Des relevés par marquage-capture-recapture (empreintes génétiques, colliers émetteurs) ont mis en évidence des trajets de plusieurs centaines de kilomètres, par exemple entre les Alpes françaises

et le Massif Central, ou entre la Vénétie et les Alpes françaises. Une part importante de la population de loups français est composée de loups en dispersion n'ayant pas encore trouvé l'âme sœur pour fonder une meute. Le premier loup installé à Canjuers dans le Var est ainsi resté solitaire plusieurs années avant de rencontrer une femelle et de fonder une meute. Les loups en dispersion se montrent par ailleurs très discrets et commettent moins de dégâts visibles.

Suivi scientifique de la population

Du fait de cette forte tendance à la dispersion, les scientifiques du CNERA PAD (prédateurs/animaux déprédateurs) de l'ONCFS cherchent à identifier chaque année les zones de présence permanente (ZPP) susceptibles d'héberger des meutes et les zones de présence temporaire (ZPT) occupées par des individus en conquête. Une zone est classée ZPP si on relève des indices de présence avérés 2 années de suite.

Dans les ZPP, un pistage systématique sur la neige est organisé chaque hiver pour déterminer les effectifs présents. Le cumul de ces identifications donne l'Effectif Minimum Retenu (EMR). Cet EMR est nécessairement un sous ensemble. Il n'a de valeur qu'en terme d'indice.

On recherche tous les ans à apprécier le succès de la reproduction en fin d'été par la méthode des hurlements provoqués qui permet d'identifier l'écoute de hurlements d'adultes et des jappements des louveteaux. Cette recherche est effectuée dans les endroits favorables des ZPP sans pouvoir couvrir le territoire de manière exhaustive.



**Carte des Zones de Présence Permanente du loup à fin 2011.
(source des cartes et graphiques : ONCFS CNERA-PAD)**



Enfin la collecte des indices de présence (crottes, cadavres de loups, cadavres de victimes, observations) effectuée par le réseau de correspondants loup-lynx permet d'identifier les zones de conquête, de suivre les individus par analyse génétique des crottes. Du fait des quantités à traiter, les analyses ADN ne peuvent être exploitées qu'avec 3 ans de retard.

Situation de la population et évolution en France

A fin 2011, on dénombre en France, 27 zones de présences permanentes soit, 27 groupes de loups sédentarisés dont 19 meutes. L'Effectif Minimum Retenu sur l'ensemble de ces zones est d'environ 100 loups.

Ces zones se situent dans les Alpes à l'exception d'une située dans les Pyrénées Orientales. Des zones de présence temporaires ont été relevées dans le Massif Central et le Jura. Il est possible que le sud des Vosges devienne une nouvelle ZPP à fin 2012, puisque 2 individus ont été identifiés par pistage dans la neige l'hiver passé.

En intégrant les analyses génétiques et les travaux de modélisation mathématique, l'effectif total en France est estimé à 200 loups à fin 2011.

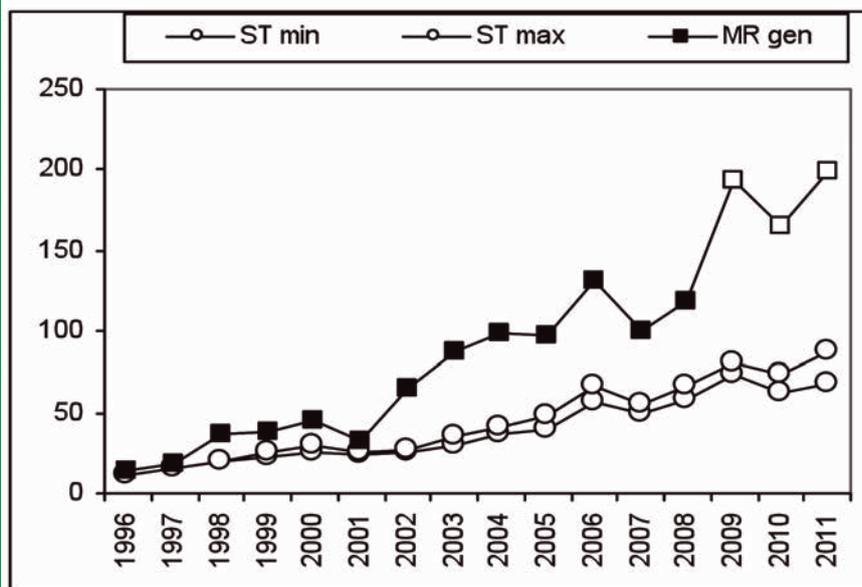
L'analyse de l'évolution de l'ensemble des indices (EMR, ZPP, dégâts) fait apparaître une croissance moyenne de l'ordre de 15 % par an, soit aujourd'hui 30 loups de plus par an.

Prédation, dégâts et prévention

Ce carnivore super prédateur, qui se trouve en fin de chaîne alimentaire, consomme 2 à 4 kg de viande par jour. Les ongulés sauvages constituent son régime de prédilection. La prédation sur le grand gibier est plus forte en hiver lorsque les troupeaux domestiques ont quitté les alpages.

En France, dans les Alpes, le loup perturbe le pastoralisme de manière très importante. Les ovins sont le plus touchés. Cette perturbation ne s'exprime pas seulement à travers le cheptel attaqué ou tué

Graphique : Evolution des différents indices



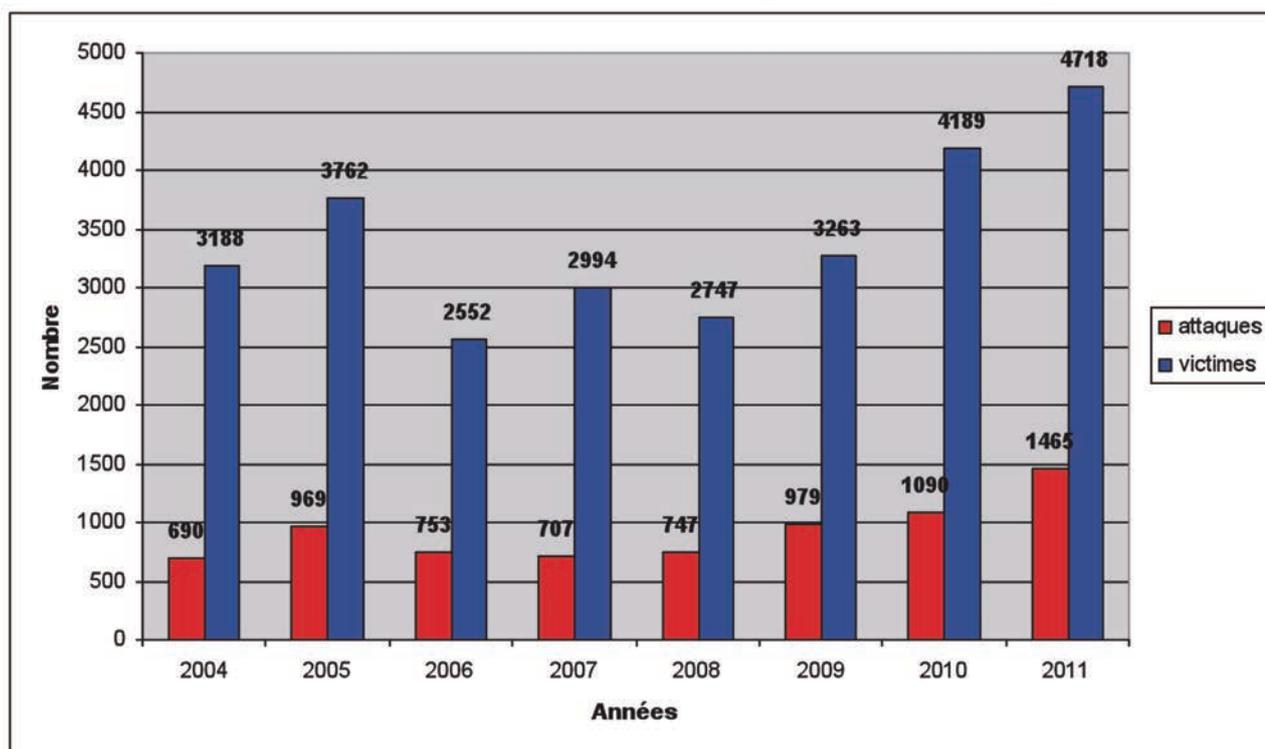
(*) : (ST) : pistage neige + observation hivernales sur « groupes sédentarisés »

MR gen : analyses génétiques + modélisation mathématique sur population entière

par le loup. La présence du loup entraîne d'une part un surcroît de travail et de dépenses pour assurer la protection des troupeaux, et d'autre part un manque à gagner par le stress sur les animaux do-

mestiques et la diminution du temps de nourrissage du fait des allers-retours significatifs pour gagner les enclos électrifiés. L'Etat a mis en place une importante politique d'aide aux bergers

Evolution du nombre d'attaques de loup et du nombre de victimes d'ongulés domestiques





Les crottes de loup sont caractérisées par la présence de poils et d'esquilles d'os de leurs proies - GB

notamment en finançant des chiens de protection, des aides bergers et des enclos de protection. Le coût annuel des mesures de prévention versé par l'État en 2010 a été de 6,2 millions d'euros tandis que les indemnisations s'élevaient la même année à 1,2 millions d'euros. Ceci représente une dépense annuelle de l'ordre de 40 000 euros pour chaque loup vivant. Au rythme actuel de la croissance du loup, Cela posera rapidement un réel problème financier pour l'arc alpin.



La collecte des crottes permet d'effectuer les analyses génétiques pour confirmer l'espèce et identifier les individus - GB

Défense contre le loup

Le loup est protégé par la convention de Berne, la directive habitats et la législation française.

Les mesures de défense relèvent de la responsabilité du préfet et suivent un protocole très rigoureux. Des tirs ne peuvent être ordonnés que si toutes les mesures

de prévention ont été mises en place.

En fonction du nombre et de la répétition des attaques, la procédure prévoit un schéma d'escalade en faisant succéder des tirs d'effarouchement, des tirs de défense et en dernier ressort des tirs de prélèvement.

Il ne s'agit en aucun cas d'une régulation mais simplement de mesures de défense à caractère individuel.

Les tirs de prélèvement sont soumis à un quota de 6 animaux par an. Ce quota intègre les animaux morts de suites de braconnage.

En 2011, 3 loups ont été tirés de manière officielle, et 3 cadavres de loups braconnés ont été découverts.



Photo D. Menjot

Photo prise à l'aide d'un appareil compact à l'occasion d'une rencontre inopinée.

Situation et évolution en Europe

Le loup est bien représenté en Europe orientale et centrale, où il est chassé à l'affût ou en battue. La population des Carpates centrée sur la Roumanie représente 4000 loups. Celle des Balkans allant de la Slovénie à la Bulgarie en passant par la Grèce est évaluée à 5000 individus. Les populations d'Europe de l'Ouest et du Nord se reconstituent progressivement. Cette reconstitution qui s'opère rapidement prend souvent de court les autorités politiques locales.

On compte en 2010, 200 sujets en Suède, 200 en Finlande, 50 en Allemagne, 2500 en Espagne et au Portugal (plus de 300 meutes), 800 dans la péninsule italienne (Abruzzes et Apennins). En Europe de l'Ouest, il est protégé sauf dans une partie de l'Espagne.

Malgré un habitat humain dense et une nature très parcourue par l'homme, les loups réussissent à se développer en Allemagne, l'animal payant toutefois un lourd tribut aux accidents de la route.

En Suède, la régulation du loup a été décidée 2 saisons de suite au vu d'études scientifiques très rigoureuses. Malgré cela, l'Union Européenne a forcé la Suède à bloquer cette régulation qui avait pourtant fait l'objet d'un consensus local.

Dans tous les cas, le loup suscite de nombreuses controverses. Un braconnage est constaté dans tous les pays y compris ceux qui ont une réputation de grande discipline.

Quel avenir ?

Les questions qui se posent sont nombreuses.

Quel va être le développement de l'espèce dans les années à venir ?

Quand va-t-il investir de manière permanente le Massif Central et les

forêts de plaine de l'Est pour ne parler que des zones voisines ?

A quel niveau va-t-on considérer que la population a atteint un niveau de conservation suffisant ?

A quel moment le niveau de dégâts et de gêne pour l'homme entraînera un changement de politique ?

Peut-on trouver un consensus entre agriculteurs, gestionnaires et protectionnistes ou faudra-t-il attendre le ras-le-bol social ?

Quelle doit être l'attitude des chasseurs et que souhaitent-ils ?

Cela sera débattu lors de nos prochaines journées nationales. L'ANCGG a toujours posé comme préalable qu'une espèce ne doit pas être sanctuarisée.

Elle souhaite en tous cas que le débat sur la gestion du loup ait lieu selon l'esprit qui anime sa charte à savoir avec compétence, sens des responsabilités, et vision d'une gestion durable.

G.B.

Gérer le loup

Les problèmes provoqués par les loups dans les différents pays où ils sont présents sont régulièrement évoqués dans notre rubrique « *Dans le monde* ». Afin de faciliter à nos lecteurs la recherche d'informations sur ce thème, nous regrouperons désormais dans « *Gestion* » les décisions prises ici et là afin de contrôler les populations de loups.

Aux États-Unis, le Wyoming avait été l'un des états de l'ouest retenus pour une réintroduction du loup. L'opération, effectuée avec des animaux provenant d'Alaska, a réussi au delà de toute espérance. Depuis plusieurs années, les meutes sont considérées comme trop nombreuses et leurs dégâts ont atteint des niveaux intolérables pour les éleveurs. Après une longue bataille devant les tribunaux, l'état du Wyoming est parvenu à obtenir un accord avec le service fédéral de la faune pour une gestion du loup par la chasse.

Ainsi, à partir de 2012, une zone autorisée à la chasse sera ouverte dans la région du nord-ouest. La nouvelle réglementation doit aussi définir une zone dite « flexible » sur une partie de trois comtés, où la chasse au loup sera fermée entre le 15 octobre et le 28 février. Partout ailleurs dans le Wyoming, le loup pourra être chassé en tous temps et sans quota.

Dans le Montana, où la population de loups est évaluée à 500 animaux, l'administration a prévu d'accorder un quota de 200 à la chasse. Le loup est donc considéré comme une espèce non menacée, faisant partie des ressources naturelles exploitables.

Si ce nombre peut paraître généreux, il faut remarquer que dans les immensités montagneuses du Montana, la chasse est excessivement difficile et qu'il faut s'attendre à un faible taux de réalisation.

C'est dans le même cas que se trouve en Europe la Slovaquie, où la centaine de loups présents a justifié d'un quota de douze pièces ouvert à la chasse. Peut-on espérer que la position réaliste, adoptée par certains pays, sera prise en considération par les organisations internationales qui, jusqu'ici, témoignent d'une attitude sectaire, qui peut s'avérer contraire à l'objectif recherché, c'est à dire à une conservation durable de l'espèce loup.

A-J H.B.

